

Valérie JATON

**Productrice. La télévision éducative sur la TSR
Télévision suisse romande**

Magellan

[Le propos de Valérie Jaton a été accompagné de la diffusion d'un extrait de l'émission Magellan]

Je vais vous présenter Magellan qui est le magazine éducatif de la Télévision suisse romande. J'ai été enseignante et je suis productrice d'une émission qui s'adresse aux adolescents et aux enseignants. En Suisse, elle est utilisée en classe parce que nous avons résolu les problèmes de droits sur les enregistrements que les enseignants pourraient faire chez eux pour l'utilisation dans leurs classes.

L'objectif de Magellan, c'est de proposer une éducation l'utilisation des médias. En Suisse, vous savez qu'il y a sept cantons francophones. Chaque canton a un programme scolaire différent. Par exemple, le moyen âge est étudié ici à 14 ou 15 ans, ailleurs plus tôt. Il est impossible de faire une émission sur le moyen âge qui puisse convenir à tous les âges des élèves. Nous nous sommes donc détachés de ces programmes et nous avons décidé, avec une commission d'enseignants, de faire une éducation aux médias.

Nous pensons qu'il est important d'apprendre à regarder la télévision, à comprendre ses

techniques, ses procédés. Nous pensons surtout qu'il faut exercer le regard critique, apprendre à choisir, à bien faire la distinction entre se divertir et s'informer grâce à un documentaire animalier, une série chez Janry Varnel, une émission sur TV5, etc.

Née en 1978, la télévision éducative de la Télévision suisse romande a, comme son média, énormément évolué. Ses émissions étaient d'abord destinées aux écoles et aux enseignants. Actuellement, elle cherche à séduire un plus large public. D'où Magellan.

Magellan s'adresse aux jeunes dès 12 ans et a pour but de présenter des thèmes liés d'abord, comme je viens de le dire, à l'éducation aux médias, puis à la vie des adolescents, à la communication, aux nouvelles technologies, à l'histoire et à l'environnement au sens large du terme.

L'émission dure 30 minutes. Elle est diffusée actuellement sur TSR 1, avant le Journal, le samedi à 12 h, et le mardi en boucle sur TSR 2 à l'usage des classes et des centrales de documentation scolaire qui l'enregistrent et la cataloguent. Magellan est également diffusé sur TV 5 le samedi à 10h.

Habituellement, elle est divisée en plusieurs parties : deux ou trois reportages courts (5 à 7 minutes) portant sur le même thème et entrecoupés de plateaux durant lesquels la présentatrice, Tania Chytil, reçoit un ou une invité(e) qui commente ou donne un éclairage complémentaire au sujet présenté. L'émission se termine en général par une rubrique multimédia qui veut familiariser avec le monde des réseaux, des logiciels ou des cédéroms.

Je rappelle que, contrairement à la France où existe le ministère de l'Éducation nationale, la Suisse dispose d'un système fédéraliste à l'intérieur duquel la Suisse romande regroupe sept cantons. De ce fait, la télévision éducative est régie par des accords paritaires entre la Télévision suisse romande et la Conférence des chefs de département de l'Instruction publique (DIP) de chaque canton. Son fonctionnement est assuré par la Commission romande de radio et TV éducative (pouvoir législatif) et la Commission de production (pouvoir exécutif), à l'intérieur desquelles siègent des représentants de la TSR et des DIP

Les DIP s'engagent à former les enseignants, à utiliser le média TV à l'école et à équiper les classes en matériel nécessaire. En outre, ils mettent à la disposition de la TSR deux délégués

pédagogiques qui produisent, après formation donnée par la TSR, les émissions Magellan et servent de liens entre les partenaires.

La TSR fournit les moyens financiers et techniques nécessaires à la production des émissions ainsi que les cases de diffusion.

À signaler encore qu'il existe un lien étroit entre Magellan TV et Magellan Radio, et des opérations communes sont mises sur pied.

Je voudrais ajouter que nous avons maintenant une rubrique multimédia. Nous informons les jeunes sur les nouvelles technologies, sur Internet. Nous avons un site Internet. Pour moi, comme pour Janry Varnel, il n'est pas tout à fait satisfaisant. Il est clair que faire de la télévision, ce n'est pas la même chose que d'utiliser Internet ou des nouvelles technologies, ce ne sont pas les mêmes moyens de production. Par contre, c'est un excellent moyen de contact avec les spectateurs dans le monde.

Nous recevons du courrier électronique. Par exemple ce message : « Bonjour. Je vous regarde. C'est un plaisir de voir votre émission. Je la vois chaque dimanche à 7 h du matin sur notre chaîne internationale The Channel International. – c'est TV5 qui prête ses émissions –. J'habite Washington DC aux États-Unis et je suis en train d'apprendre le français. Formidable n'est-ce pas ? » Voilà. Depuis nous correspondons régulièrement avec l'auteur du message.

Nous avons aussi quelqu'un qui nous a écrit : « Je vous regarde parfois sur TV5. Merci d'avoir présenté aujourd'hui un reportage sur ma ville – Göteborg, en Suède –. Il y avait des choses que je n'avais même pas vues alors que j'habite ici. Amicalement. »

Autre message : « Bonjour à toute l'équipe de Magellan. Excusez-moi, je vous écris des États-Unis et maintenant je n'ai pas le moyen de vous transmettre ce message avec les accents. Je regarde vos émissions sur la chaîne TV5 que je reçois grâce à ma station de câble. Je les aime beaucoup, cela va de soi. J'ai deux questions : Est-il possible de recevoir une transcription de vos émissions parce que j'apprends le français et cela m'aiderait à comprendre mieux vos programmes. Quel est le titre de la chanson qui commence votre émission ? J'aime cette chanson... »

Sur la question de la transcription, l'ambassade de France à Londres utilise nos émissions pour faire des fiches pédagogiques et les envoyer dans les écoles françaises d'Angleterre. Ainsi, par le biais de TV5, des enfants apprennent le français à partir d'émissions qui ne sont pas réalisées pour TV5, mais qui sont utilisées à bon escient.

Arlette Niedoba

J'aurais voulu vous demander comment on peut faciliter l'exploitation pédagogique dans les classes, je pense surtout aux classes de la fin du secondaire où l'on travaille beaucoup sur l'information, l'objectivité, les discours informatif, expressif, la différence entre ces deux discours, etc.

Valérie Jaton

Le problème, c'est que, dans cette série qui est une co-production, il y a beaucoup d'images qui ont été tournées par d'autres chaînes de télévision. De plus, certaines images sont achetées, donc elles ne sont pas libres de droits. En Suisse le problème a été résolu parce que l'État paye pour chaque émission et il paye aussi par tête d'élève pour que les enseignants puissent enregistrer les émissions, les répertorier dans leurs armoires et les diffuser en classe. Pour les autres pays, c'est beaucoup plus difficile.

Arlette Niedoba

Puisque les droits sont libres pour la Suisse, espérons qu'ils pourront l'être ailleurs pour que d'autres pays puissent bénéficier des émissions.

Valérie Jatton

Il me semble que, dans beaucoup d'endroits, il y a une volonté politique qui se dessine. J'espère que cette question des droits sera réglée bientôt.

Renseignements sur l'émission :

Télévision suisse romande
Département Découvertes
20, quai Ernest-Ansermet
Case postale 234
CH – 1211 GENÈVE
Téléphone : (41 22) 708 84 85
Télécopie : (41 22) 708 98 05